



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 17 Juin 2021

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	23	03
Vote			
A l'Unanimité	Pour :	23	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

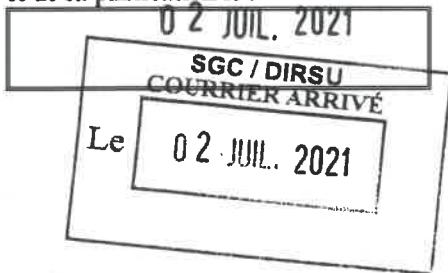
Convocation du Conseil Municipal en date du :

11 Juin 2021

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
de sa réception en PREFECTURE  
DE BASSE-TERRE le :

02 JUL. 2021

et de sa publication le :



L'an 2021, le Jeudi 17 Juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la Salle des Délibérations, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2021.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (18h37) - Mme FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE (18h15) - Mme Gilberte EUGENIE Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS \_\_\_\_\_ (20)

**REPRÉSENTÉS :** M. Jacques ANSELME (ayant donné procuration à M. Rémi DUFLO) - M. Albert LOSAT (ayant donné procuration à M. Serge SACILE) - Mme Valérie ARICIQUE (ayant adonné procuration à Mme Fabienne FARAJJE) \_\_\_\_ (03)

**ABSENTS :** M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE \_\_\_\_\_ (06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptée.

### D\_20210617\_33

**REGULARISATION FONCIERE DU LOTISSEMENT « FLEURS TROPICALES » :  
TRANSFERT DU DOSSIER DE REGULARISATION DE MONSIEUR BEAUMONT  
CAMILLE AU NOM DE SON EPOUSE MADAME JOSETTE GORAM**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Urbanisme ;  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 17 Juin 2021

**Considérant** l'opération de régularisation foncière en cours dans le Lotissement « Fleurs Tropicales » au profit des occupants souhaitant accéder à la pleine propriété ;

**Considérant** la demande de Madame Josette GORAM de poursuivre la transaction en son nom suite au décès de son époux, feu BEAUMONT Camille, avec lequel une procédure de régularisation de son occupation du lot n°39 cadastré AH 445 avait été entamée ;

**Considérant** le rapport de Monsieur Le Maire,

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

### Article 1<sup>er</sup>

**AUTORISE** le Maire à poursuivre cette régularisation foncière aux profits de Madame Josette GORAM ;

### Article 2

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette procédure auprès des organismes compétents ;

### Article 3

Le Maire de Trois-Rivières et le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe*

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,  
  
Jean-Louis FRANCISQUE